



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E97018

VALABLE JUSQU'AU 15/09/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 534 434 410

Siret : 534 434 410 00021

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

BPCE IARD 144193257 H 001

Assurance Responsabilité Civile :

BPCE IARD 144193257 H 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/12/2022

Raison sociale : ISOTOP 44

ZA LA BREHANNERIE
44640 LE PELLERIN

Téléphone : 02 53 55 72 72

Portable :

Site Internet : www.isotop-44.fr/

E-mail : contact@isotop44.fr

Responsabilité légale :

CHARTIER STEPHANE GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	04/11/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/11/2021
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	13/09/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	04/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	04/11/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	04/11/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	04/11/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	04/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.